



Banque, dol ou erreur ou objet

Par **mr d**, le **07/06/2013 à 02:54**

Bonjour, J'ai récemment ouvert un compte dans une banque, À cet occasion j'ai demandé une carte de paiment , On m'a fourni une carte qui ne semblait pas fonctionné jusqu'à ce que ma banquière comprenne que mon niveau d'autorisation en paiment était de 0€,
Or lors de nos conversation, elle m'avait bien promis une carte de paiment . Je peux comprendre la limitation de moyens de paiment, Mais la elle m'a menti, ce qui m'a décidé à adhérer à cette carte (et in fine à en payer cet cotisations) c'est la possibilité de pouvoir régler avec.
Elle m'oppose des écrits,est ce vraiment valable dans un contrat d'adhésion,ou en une demi heure j'aurait du lire 3x25 pages en corps 8? (Quel me reconnaissait aussi d'ailleurs)
Accessoirement j'avais (avec mon ex femme) mon assurance habitation dans l'organisme d'assurance lier à cet banque. Ma banquière m'avais dit que reprendre l'assurance annulerai l'ancienne : Hors la conseillère de mon ex viens de me demandé mes coordonnées bancaire pour mettre à jour l'ancienne assurance : J'ai donc potentiellement 2 assurance habitation dans la même société d'assurance.
Que dois je faire et comment prouver la mauvaise foi de ma banquière ?
banque **merci**